

Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées de Hochfelden et environs

Réunion du comité directeur du 1^{er} mars 2011

PROCES VERBAL

L'an deux mil onze, le premier mars, le comité directeur du Syndicat Intercommunal pour la collecte et le traitement des Eaux Usées de Hochfelden et Environs, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la station de traitement des eaux usées de Schwindratzheim sous la présidence de Georges BECK, président.

Présents :

Monsieur Léonard Schmaltz (vice-président du S.I.C.T.E.U, Monsieur Adrien Drulang (vice-président du S.I.C.T.E.U.), Monsieur Marc Klein (vice-président du S.I.C.T.E.U.), Messieurs Jean-Marc Ertz et Pierre Heintz (commune de Bosselshausen), Monsieur Thomas Vogler (commune de Bossendorf), Monsieur Albert Kern (commune de Geiswiller), Monsieur Charles Dott (commune de Hohfrankenheim), Messieurs Francy Jacob et Eric Benest (commune d'Issenhausen), Madame Marie-Claude Roth (commune de Kirrwiller), Monsieur Daniel Lengenfelder (commune de Lixhausen), Messieurs Claude Durr et Gérard Steinmetz-Bornert (commune de Mutzenhouse), Messieurs Pascal Rollet et Bernard Starck (commune de Schaffhouse sur Zorn), Monsieur Alfred Schehrer (commune de Waltenheim sur Zorn), Messieurs René Hatt et Pierre Knab (commune de Wickersheim/Wilshausen), Monsieur Jacky Dudt (commune de Zoebersdorf).

Absents excusés:

Monsieur François Reinhart (commune de Bossendorf),
Madame Tatiana Nana (commune de Gingsheim),
Monsieur Luc Winckel (commune de Hochfelden),
Monsieur Jean-Georges Mehl (commune de Hohfrankenheim),
Monsieur Patrice Dietler procuration à Madame Marie-Claude Roth (commune de Kirrwiller),
Monsieur Benoît Jouffroy (commune de Lixhausen),
Monsieur Philippe Obrecht (commune de Schwindratzheim),
Monsieur Guy Hornecker (commune de Waltenheim sur Zorn),
Monsieur Jean-Georges Hammann procuration à Monsieur Jacky Dudt (commune de Zoebersdorf).

Monsieur le Président Georges BECK ouvre la séance à 19 heures 35. Il souhaite la bienvenue aux délégués ainsi qu'à Madame Marie-Paule Lehmann conseillère générale du canton de Hochfelden, qu'il remercie d'avoir accepté son invitation. Le Président souhaite en effet permettre à Madame Lehmann de bien connaître le mode de fonctionnement du S.I.C.T.E.U. et d'avoir un échange avec les délégués qui s'investissent tout au long de l'année au service de leurs concitoyens.

Il présente ensuite Madame Cathy Nutz recrutée à raison de 20 heures par semaine suite à la délibération du comité directeur prise en décembre.

Madame Nutz remercie l'assemblée d'avoir créé ce poste qui lui permet de s'investir au service des abonnés aux côtés du Président et des membres du bureau. Elle précise que son bureau se situe dans les locaux administratifs de la station et qu'elle est à la disposition des usagers et des délégués les lundis, mardis et jeudis.

Monsieur le Président

Depuis l'arrivée de Madame Nutz, nous avons changé de rythme. Jean-Claude Strebler pourra désormais mieux se consacrer à des questions de fond étant moins accaparé par des tâches purement administratives. Notre objectif est de donner à notre personnel tous les moyens permettant des gains de productivité en vue d'améliorer encore notre efficacité et réactivité. Madame Nutz a d'ailleurs déjà suivi une formation sur le logiciel de la comptabilité et du budget.

Prochainement Madame Nutz va également prendre des fonctions à la commune de Zoebersdorf en complément des heures qu'elle effectue au S.I.C.T.E.U.

Je souhaite également la bienvenue à Madame Jesson responsable d'agence à la Lyonnaise des Eaux. Madame Jesson va nous dresser l'état des travaux de maintenance et de renouvellement effectués au niveau de la station en 2010 et nous présenter les objectifs pour 2011 notamment en matière de gestion des boues.

Le Président aborde ensuite l'ordre du jour.

Point n° 1 de l'ordre du jour : approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2010

Décision

Le comité directeur sur proposition du Président,

Par 23 voix pour,

Adopte le procès-verbal de la séance du comité directeur du 14 décembre 2010

Point n° 2 de l'ordre du jour : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Quelques rappels :

Par délibération du 1^{er} mars 2005, le Comité directeur a autorisé le Président à ouvrir jusqu'au 31 mars 2006 une ligne de trésorerie à hauteur de 500 000 € et à en négocier les conditions financières avec les établissements bancaires. Il est rappelé que cette ligne de trésorerie n'avait pas été mise en œuvre en 2005, les disponibilités financières du S.I.C.T.E.U. ayant été suffisantes au moment où il a fallu honorer des factures.

Par délibération du 14 mars 2006, le comité directeur a autorisé une nouvelle fois le Président à ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € durant la période du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007. Cette ligne a été actionnée entre le 26 juin et le 30 novembre 2006 à hauteur maximum de 159 000 € et a donné lieu au paiement d'un montant total de 1 422,38 € en intérêts.

Par délibération en date du 13 mars 2007, le comité directeur a décidé de renouveler la mise en place d'une ligne de trésorerie toujours à hauteur de 500 000 € pour la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008. Cette ligne avait été mobilisée à compter du 4 mai 2007 jusqu'au 13 décembre 2007. Elle a donné lieu au versement d'un montant de 11 652,05 € au titre des intérêts.

Par, délibération du 4 mars 2008, le comité directeur a autorisé le Président à ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 150 000 € sur une période maximum de 12 mois à savoir du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009. Cette ligne n'a été que peu mobilisée puisqu'elle n'a donné lieu qu'au versement d'intérêts d'un montant de 2 453,02 €.

Par délibération du 17 février 2009, le comité directeur a autorisé l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 150 000 € sur une période de 12 mois à savoir du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010. Le montant maximum de cette ligne de trésorerie avait été porté à 300 000 € par délibération du 27 octobre 2009. La ligne de trésorerie a été mobilisée du 19 octobre 2009 au 18 janvier 2010. Elle a donné lieu au paiement d'intérêts et de commissions d'engagement d'un montant de 786,89 €, montant en nette baisse par rapport aux exercices précédents.

Enfin par délibération en date du 2 mars 2010, le comité directeur a autorisé l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 300 000 € sur une période de 12 mois à savoir du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011. A ce titre des crédits ont été mobilisés du 27 août au 30 novembre. Le montant maximum du décaissement s'étant élevé à 187 000 €. Elle a donné lieu au paiement de frais d'un montant total de 564,02 € soit 300 € au titre de la commission d'engagement et 264,02 € au titre des intérêts.

Ce mode de financement est extrêmement souple (aucune contrainte en matière de déblocage et de remboursement) et permet d'ajuster au mieux les besoins en matière de financement et donc d'optimiser les frais financiers.

Le montant total des dépenses d'investissement prévu au titre de l'exercice 2011 (hors amortissements) est estimé à 3 074 000 € dont des travaux sur les réseaux (hors études diagnostique) d'un montant estimé à 2 800 000 €. Le recours ponctuel à ce mode de financement pourrait s'avérer nécessaire, notamment dans l'attente du versement des subventions ou de la souscription éventuelle d'un emprunt.

Il est par conséquent proposé au comité directeur d'autoriser le Président à ouvrir une ligne de trésorerie selon les modalités suivantes :

Montant : 300 000 €

ouverture de la ligne sur une période de 12 mois à savoir du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Débat

Monsieur le Président

Réflexion faite, je propose de souscrire une ligne de trésorerie pour un montant de 500 000 €. Nous avons en effet d'importants chantiers devant nous je pense notamment au chemin de la Forêt à Hochfelden.

Monsieur Jacky Dudt

Pouvez-vous m'indiquer le montant de la commission d'engagement

Monsieur Jean-Claude Strebler

En 2010 le montant de cette commission était de 300 €.

Décision

Le comité directeur

sur proposition du rapporteur :

par 23 voix pour,

autorise le Président :

à ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € durant la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

A négocier les conditions financières avec les établissements bancaires,

à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents en vue de l'exécution de la présente décision.

Point n° 3 de l'ordre du jour : contributions des communes au titre des eaux pluviales exercice 2011

Par délibérations des 24 mars 2004, 1^{er} mars 2005, 14 mars 2006, 13 mars 2007, 4 mars 2008, 17 février 2009 et 2 mars 2010, le comité directeur a voté des contributions au titre des eaux pluviales.

Pour la détermination du montant de base à répartir entre les communes le comité directeur avait retenu les critères proposés par la circulaire n° 78-545 du 12 décembre 1978 c'est à dire les charges de fonctionnement, des amortissements techniques et des intérêts de la dette. En application des orientations prises par le comité directeur en matière de contributions au titre des eaux pluviales, et à l'instar des exercices précédents, quatre variantes prenant en compte une part croissante des charges de fonctionnement du S.I.C.T.E.U. sont proposées pour la détermination du montant de base à répartir entre les communes. Le montant total des charges retenues est celui issu de la situation comptable 2010 à savoir 791 818,61 € contre 798 592,11 € en 2009. Cette quasi stabilité des charges s'explique par le maintien à un niveau bas des charges financières (28 400 € en 2010) contre 46 800 € en 2009 et 77 000 € en 2008. Il est cependant rappelé, comme d'ailleurs déjà annoncé en 2006, que le montant total des charges a plutôt tendance à augmenter régulièrement en raison notamment de la prise en compte des amortissements des travaux neufs réalisés, amortissements qui ont passé de 118 458 € en 2006 à 316 065,72 € en 2010. Cette hausse a cependant été atténuée par une diminution sensible des « autres charges de gestion courante » qui ont passé de 320 492,93 € en 2005 à 247 111,68 € en 2008 et même à 232 034,41 € en 2009, conséquence entre autre, de la suppression du reversement à la brasserie, de la

diminution des charges concernant la gestion des boues et du coût d'exploitation de la station. En 2010, les charges de gestion courante s'établissent à 273 183,41 €. Cette augmentation est liée pour l'essentiel au paiement d'un trimestre supplémentaire à la Lyonnaise des Eaux (exploitation de la station) en raison du passage d'une facturation semestrielle à une facturation trimestrielle.

Les montants des quatre variantes calculés sur la base des dépenses résultant de la situation comptable 2010, s'établissent comme suit :

Variante 1 : **192 819 €**

(197 484 € en 2010) (207 729 € en 2009) (190 636 € en 2008) (170 566 € en 2007) (151 575 € en 2006) (164 333 € en 2005) (169 641 € en 2004),

Variante 2 : **232 410 €**

(237 413 € en 2010) (249 628 € en 2009) (229 193 € en 2008) (205 248 € en 2007) (185 609 € en 2006) (200 379 € en 2005) (208 486 € en 2004),

Variante 3 : **272 001 €**

(277 343 € en 2010) (291 527 € en 2009) (267 751 € en 2008) (239 930 € en 2007) (219 643 € en 2006) (236 425 € en 2005) (247 330 € en 2004),

Variante 4 : **328 819 €**

(336 155 € en 2010) (353 493 € en 2009) (324 511 € en 2008) (290 530 € en 2007) (261 396 € en 2006) (282 546 € en 2005) (293 307 € en 2004).

La répartition est ensuite effectuée au prorata du nombre de mètres linéaires de canalisations unitaires existant dans chaque commune et utilisés pour le transport des eaux pluviales. (cf. tableau annexé à la présente délibération). Le nombre de mètres linéaires de canalisations est déterminé en tenant compte des données du rapport annuel du S.D.E.A. sur la qualité et le prix du service de l'assainissement approuvé par le comité directeur le 8 juillet 2010. Suite à la défusion de la commune de Kirrwiller/Bosselshausen, chaque commune issue de la défusion est désormais traitée de façon distincte.

Après discussion en bureau, et compte tenu des besoins de financement du S.I.C.T.E.U., il est proposé au comité directeur de voter des contributions eaux pluviales en 2011 et de retenir, à l'instar des exercices 2004, 2005, 2006 2007, 2008, 2009 et 2010, la variante 1 qui est la plus faible.

Débat

Monsieur le Président

Je vous propose à l'instar des années précédentes, de reconduire l'option 1 dont les montants sont les plus faibles pour les communes. Je pense qu'il convient de maintenir une contribution au titre des eaux pluviales mais celle-ci doit restée mesurée. Dans l'immédiat nous nous en sortons bien avec ces montants mais si nous devons rencontrer des difficultés de financement il faudra reconsidérer la question. Dans le contexte actuel je ne suis pas favorable à une augmentation de ces contributions.

Je relève que la contribution de la commune de Hochfelden représente 30% du montant total des contributions versées par les communes. L'effort consentie par cette commune est donc important en terme de financement des activités du S.I.C.T.E.U.

Décision

Le comité directeur sur proposition du Président,

Par 23 voix pour,

Décide de reconduire une contribution des communes au titre des eaux pluviales pour l'exercice 2011

Retient la variante 1 soit un montant total de 192 819 € t.t.c. annexé à la présente décision.

Charge le Président de procéder au recouvrement des contributions.

4^{ème} Point de l'ordre du jour : réhabilitation du réseau d'eaux usées et création d'un réseau d'eaux pluviales rues des Chalets, de la Source et Principale à Wickersheim : constitution d'un groupement de commande et habilitation du Président à signer une convention avec la commune.

Par délibération en date du 26 octobre 2010, le comité directeur a validé l'avant-projet et le projet portant sur des travaux de renouvellement et d'extension des réseaux eaux pluviales et eaux usées rue des Chalets, rue Principale et rue de la Source à Wickersheim. Il s'agit d'une deuxième phase de travaux qui fait suite aux travaux de raccordement de l'école intercommunale.

Ces travaux débiteront au niveau de l'impasse des Sapins les réseaux projetés seront en effet raccordés sur les regards 07 EP et 05EU laissés en attente au cours de la première tranche.

Les réseaux se prolongent ensuite rue des Chalets et rue Principale en direction de la mairie. Le réseau eaux usées sera raccordé sur la conduite existante au niveau du carrefour rue de la Source/rue Principale. Le réseau eaux pluviales se déversera en direction de la rue de la Source après avoir repris l'ensemble des eaux pluviales provenant de la rue Principale à côté de la mairie réglant ainsi tout risque futur de débordement sur l'ensemble de la commune. La durée du chantier est estimée à environ 12 semaines. Le démarrage des travaux pourrait être programmé au cours du 1^{er} trimestre 2011.

Les travaux d'assainissement (eaux usées compétence S.I.C.T.E.U.) se décomposent comme suit :

- Mise en place de 5 nouveaux regards,
- Mise en place de 200 ml de canalisation béton en diamètre 300
- Mise en place de 68 ml de canalisation béton en diamètre 400
- Mise en place de 11 branchements

Le coût total de ces travaux (eaux usées) s'établit à : 88 110 € h.t.

Les travaux portant sur le réseau pluvial (compétence communale) se décomposent comme suit :

- Mise en place de 10 nouveaux regards,
- Mise en place de 99 ml de canalisation en diamètre 400, 244 ml en diamètre 500 et 107 ml en diamètre 600.
- Mise en place de 45 branchements et de 19 avaloirs.

Le coût total des travaux (eaux pluviales) s'établit à : 178 968 € h.t.

Le montant global estimé de la phase 2 des travaux s'élève par conséquent à 267 078 € h.t.

Le coût de la maîtrise d'œuvre assurée par la société S.O.G.R.E.A.H. s'élève à 22 000 € h.t. pour les 2 phases.

Cette phase 2 consistant à restructurer et à améliorer le fonctionnement de réseaux existants, à éliminer des eaux claires parasites et à régler les problèmes de débordements mis en évidence par l'étude diagnostique est susceptible d'être prise en compte par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau pour le futur programme pluriannuel.

En vue d'assurer la cohérence d'ensemble de ce projet et d'en faciliter la lisibilité auprès des usagers, les études relatives à l'avant-projet et au projet ont été menées par le S.I.C.T.E.U. qui assurera par ailleurs, en concertation avec le maître d'œuvre, le suivi du chantier. Dans ce même esprit il apparaît que la mise en place d'un groupement de commande pour ces travaux serait la démarche la plus adaptée.

En effet, le recours à cette procédure prévue à l'article 8 du code des marchés publics, présente plusieurs avantages.

Tout d'abord en raison de l'implication étroite, à la fois du syndicat d'assainissement pour la partie eaux usées et de la commune pour celle concernant les eaux pluviales, et pour des questions d'ordre pratique de gestion des travaux, il serait judicieux de confier le ou les marchés à un prestataire unique. « L'outil » juridique « groupement de commande » permettrait d'atteindre cet objectif. Cette procédure rend également possible, moyennant la désignation d'un coordonnateur-mandataire qui agirait pour le compte du groupement, de signer le ou les marchés dans le cadre d'actes d'engagement communs. Le coordonnateur aurait également pour mission de notifier le ou les marchés aux entreprises attributaires et de les exécuter. Cette procédure, outre le fait qu'elle simplifierait la gestion de ce dossier sur les plans administratif et opérationnel, permettrait par ailleurs de réaliser des économies d'échelle (avis à la concurrence, avis d'attribution, gestion de la procédure). Il est précisé que les obligations de chaque membre du groupement seraient régies par le biais d'une convention. En fin d'opération le coordonnateur adressera à l'autre partie les plans de récolement et le dossier « DGD » (décompte général définitif) assortis d'une demande de remboursement chiffrée et détaillée des coûts à sa charge. Il est précisé que les obligations de chaque membre du groupement seraient régies par le biais d'une convention.

Pour ces motifs, il est proposé au comité directeur d'autoriser la constitution par voie de convention avec la commune de Wickersheim, d'un groupement de commande pour l'opération « extension et renouvellement des réseaux d'assainissement rue des Chalets, rue Principale et rue de la Source à Wickersheim.

Par ailleurs, compte tenu du fait que le S.I.C.T.E.U. a initié cette opération, il est proposé qu'il assure la mission de coordonnateur-mandataire de ce groupement.

Débat

Monsieur le Président

L'ouverture des plis pour les travaux de la 2^{ème} phase a eu lieu récemment. Avec le maître d'œuvre nous avons strictement suivi les dispositions du cahier des charges. Tant pour le critère technique que pour celui du prix l'entreprise Eurovia a obtenu la meilleure note. Le prix obtenu est tout de même inférieur d'environ 25% à l'estimation. Le montant du marché s'élève à 196 438 € h.t. l'estimation s'établissait à 267 078 € h.t. Nous économisons 100 000 € ce qui est loin d'être négligeable d'autant plus que la part la plus importante du marché concerne la commune.

Je sais qu'il y a eu à Hochfelden des difficultés avec l'entreprise EJM qui s'appelle désormais Eurovia. Mais la différence de prix avec l'entreprise classée en deuxième position est de plus de 40 000 €. Dans ces conditions il n'était pas possible de mettre en avant le seul critère technique pour justifier un autre choix.

Pour conclure je dirais que nous avons un maître d'œuvre. Il appartiendra à ce maître d'œuvre de veiller à la bonne exécution des travaux et le vice-président sera également présent aux réunions de chantier.

Décision

Le comité directeur
après avoir entendu les explications du Président,
après en avoir délibéré par 23 voix pour,

Décide de constituer avec la commune de Wickersheim/Wilshausen un groupement de commande pour l'opération : « extension et renouvellement des réseaux d'assainissement rue des Chalets, rue Principale et rue de la Source (phase 2).

Accepte d'assurer la mission de coordonnateur-mandataire de ce groupement et habilite le Président à signer, notifier et exécuter le ou les marchés de travaux dans le cadre **d'actes d'engagement commun,**

Autorise le Président à conclure avec la commune de Wickersheim une convention, dont un exemplaire est annexé à la présente décision. Cette convention précise l'ensemble des missions du coordonnateur-mandataire et les obligations des parties.

Autorise le Président à signer tout document lié à l'exécution de la présente décision.

Point n° 5 de l'ordre du jour : construction d'un bassin de rétention de la pollution route de Bouxwiller à Hochfelden : avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre

Par décision en date du 6 mai 2009, le Président a confié à la société B.E.R.E.S.T. une mission de maîtrise d'œuvre portant sur un projet de création d'un bassin de rétention de 300 m³ route de Bouxwiller à Hochfelden. Cette étude inclut également la réalisation d'une étude de modélisation. Le montant de ce marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 17 445 € h.t.

Le projet portant sur le bassin avait été validé par le comité directeur du 27 octobre 2009 pour un montant estimé à 455 783,64 € t.t.c.

Il est précisé que par courrier en date du 14 octobre 2008, l'Agence de l'Eau Rhin et Meuse avait autorisé le démarrage de ces travaux par anticipation sur le prochain programme pluriannuel, de même que ceux portant sur l'amélioration du fonctionnement du réseau d'assainissement route de Bouxwiller.

A l'issue de la procédure de consultation des entreprises, le comité directeur, par délibération en date du 15 décembre 2009, avait finalement opté pour la création d'un bassin circulaire et décidé, après avis de la commission d'appel d'offres réunie le même jour, d'attribuer le marché de travaux au groupement GCM/MBH pour un montant de 412 750 € h.t. soit 493 649 € t.t.c.

En effet, suite à l'examen technique des offres, la commission d'appel d'offres s'était prononcée pour un bassin circulaire (variante prévue dans le cadre de la procédure d'appel d'offres). Ce type d'ouvrage, contrairement à un bassin rectangulaire, génère moins de frais d'entretien. Les frais d'entretien d'un bassin rectangulaire peuvent être estimés à environ 2 000 à 2 500 € (eau), alors qu'ils ne sont que de 250 € (frais d'énergie électrique) pour un bassin circulaire. Par ailleurs, et le S.I.C.T.E.U. en a déjà fait l'expérience, les bassins circulaires sont d'un fonctionnement plus fiable dans la durée. A ce propos, le Président avait rappelé que le S.I.C.T.E.U. avait déjà eu des problèmes au niveau des augets du nouveau bassin rectangulaire de Hochfelden réalisé en 2006 dans le cadre du contrat pluriannuel. En revanche, aucun incident n'avait été déploré au niveau du bassin circulaire de Schwindratzheim construit à la même période.

A ce jour, les travaux de construction du bassin route de Bouxwiller n'ont pu démarrer en raison d'un avis défavorable du bureau de contrôle APAVE qui considère que la stabilité du talus en contrebas duquel sera implanté le bassin n'est pas garantie. De ce fait, le maître d'œuvre a été amené à faire effectuer et contrôler des prestations non prévisibles initialement telles des essais de « plaques », l'interprétation des résultats et le suivi des travaux de reprise du talus par l'entreprise E.J.L.

Il a également été amené à rechercher une solution technique et à assurer le suivi des travaux visant à prévenir, dans l'attente des travaux de construction du bassin, les inondations constatées en cas d'orage au niveau de la propriété Baumgarten. Ces prestations complémentaires ont induit de nombreuses réunions supplémentaires.

En conséquence, et après négociation avec le maître d'œuvre, il est proposé dans le cadre d'un avenant n° 1, d'ajuster le forfait de rémunération du maître d'œuvre en application de l'article 4 B du contrat de maîtrise d'œuvre qui permet l'ajustement de la rémunération, notamment en cas de modification de l'étendue de la mission et en cas de complexification de cette dernière.

Le forfait de rémunération proposé dans le cadre de l'avenant n° 1 se décompose comme suit :

Mise au point du marché suite à adaptation de la variante par GCM :	1 750 € h.t.
Evacuation des eaux pluviales de la propriété Baumgarten – constats/réunions/étude solution) :	1 750 € h.t.
Stabilité du talus (réunion/définition et suivi essais/suivi travaux)	6 000 € h.t.
Vu en 3D solution de base :	950 € h.t.
Réunions supplémentaires stabilité talus :	2 105 € h.t.
Total avenant n° 1 :	12 555 € h.t.
Montant total du marché de maîtrise d'œuvre avenant n° 1 inclus :	30 000 € h.t.

Cet avenant est induit par des sujétions techniques particulières non prévisibles à l'origine, dont la prise en compte des incidences liées aux travaux de voirie engagés par la commune de Hochfelden. Ces sujétions ont entraîné une augmentation du volume des travaux conduisant par la même occasion à proposer cet avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre.

Le marché initial a été passé en procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics). Il n'était par conséquent pas soumis préalablement à sa signature à l'avis de la commission d'appel d'offres. De ce fait, il n'a pas été nécessaire de présenter cet avenant n° 1 à la commission d'appel d'offres.

Il est d'ailleurs précisé à titre d'information, que la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit, autorise désormais à ne pas présenter en commission d'appel d'offres un avenant même s'il augmente le montant global d'un marché de plus de 5 % dès lors que le marché public auquel il est rattaché n'a pas lui-même subi cette étape. Cette disposition a été confirmée par la loi n° 2009-179 du 17 février 2009. Cette disposition a été rappelée dans le cadre de la circulaire du 29 décembre 2009, relative au guide de bonnes pratiques en matière de marchés publics.

Il est enfin porté à la connaissance du comité directeur que la commune de Hochfelden a engagé une consultation en vue de la réalisation d'une étude géotechnique. Les conclusions de cette étude permettront de connaître les mesures à mettre œuvre pour assurer la stabilité du talus et de la future voie de circulation pour les engins lourds qui seront amenés à vidanger le bassin.

Il est proposé au comité directeur de valider et d'autoriser le Président à signer cet avenant n° 1.

Débat

Monsieur le Président

Je dirais que cet avenant est presque logique. En effet, au départ nous avons négocié les tarifs mais il faut bien convenir que le projet qui sera mis en œuvre n'a plus rien à voir avec celui préconisé par l'étude de faisabilité réalisée par Hydratec. Par ailleurs le chantier s'est avéré difficile dès le départ en raison du problème lié à la stabilité du talus réalisé lors des travaux de voirie. Le chantier est à l'arrêt mais pas du fait du S.I.C.T.E.U. Il semble bien que le bureau d'études en charge du suivi des travaux de voirie semble dépassé par les événements. Aucune garantie n'a pu être apporté par ce bureau quant à la stabilité du talus. De ce fait l'APAVE qui est notre bureau de contrôle, ne nous a pas donné l'autorisation de démarrer les travaux de construction du bassin. Vous comprendrez que dans ces conditions je n'ai pas demandé à notre maître d'œuvre d'établir l'ordre de service. Nous avons également mis en place une surverse provisoire pour éviter les inondations au niveau de la propriété Baumgarten.

La situation a avancé ces derniers jours. La commune de Hochfelden va faire réaliser une étude géotechnique et en soumettra les résultats à l'APAVE. Le coût de cette étude s'élève à 10 000 €.

Décision

Le comité directeur sur proposition du Président,

Par 23 voix pour

approuve sans réserve la proposition d'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre attribué à l'entreprise B.E.R.E.S.T. portant le montant initial de ce marché de 17 445 € h.t. à 30 000 € h.t.

autorise le Président à signer et à notifier cet avenant n° 1 à la société B.E.R.E.S.T.,

Charge le Président de l'ensemble des formalités en vue de l'exécution de la présente décision.

Point n° 6 de l'ordre du jour : approbation du compte administratif de l'exercice 2010

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il présente les résultats de l'exécution du budget. Du point de vue matériel, on y retrouve tous les articles de recettes et de dépenses qui sont mentionnés au budget primitif et résultant d'éventuelles décisions modificatives. Les écritures comptables du compte administratif retracent par ailleurs l'excédent ou le déficit réalisé de chacune des sections. En application de l'article L.2121-31 du Code général des collectivités locales, le compte de gestion établi par le Percepteur est également soumis à l'assemblée délibérante lors de la séance d'approbation du compte administratif. Les résultats du compte de gestion doivent concorder avec ceux du compte administratif du Président.

En 2010, les postes majeurs des dépenses d'exploitation sont les suivants :

- Exploitation de la station d'épuration (contrat LDE) : 261 333,84 € (200 542,46 € en 2009, 190 066,60 € en 2008, 185 422, 68 € en 2007, 174 929,48 € en 2006 et 216 923 € en 2005), montant auquel il convient de rajouter 1 970 € pour la vidange de la fosse à sable soit un coût total d'exploitation d'un montant de 263 303,84 € contre 201 752,46 € en 2009. L'augmentation des dépenses s'explique par le passage d'une facturation semestrielle à une facturation trimestrielle. En 2010 le S.I.C.T.E.U. a du fait de ce changement réglé un semestre et 3 trimestres à la LDE. La situation se rétablira en 2011 puisque le SICTEU aura à honorer au total 4 factures trimestrielles.
- Gestion des réseaux d'assainissement par le S.D.E.A. : 91 924,40 € (91 578,05 € en 2009, 87 889,99 € en 2008, 94 605,35 € en 2007, 97 830,33 € en 2006 et 112 074 € en 2005). Il est rappelé que les postes de relèvement, contrairement à ce qui était le cas avec la CGE, sont désormais inclus dans le contrat de la L.D.E.

- Dépenses spécifiques liées à la gestion des boues : Ces dépenses en régression sur une période de 4 ans (83 827 € 2003, 67 700 € en 2004, 41 778,46 € en 2005 et 11 880 € en 2006 du fait de la mise en place d'une filière d'épandage) sont nulles depuis 2007 car elles sont également incluses dans le contrat de la L.D.E. En 2008 des dépenses avaient toutefois été nécessaires pour effectuer une opération de déshydratation mobile pour un montant de 37 576,70 € (intempérie du mois de mai). Une opération de déshydratation mobile avait également été engagée en 2009 pour un montant de 27 625 €. En 2010 le S.I.C.T.E.U. a fait réaliser les travaux de modification de la filière boues présentée en comité directeur du 9 juin 2009. Le coût total des travaux de modification de la filière boues s'élève à 76 269,01 €. Ces travaux ont permis une meilleure fiabilisation des équipements techniques (moins de pannes et de travaux de renouvellement à l'avenir) et d'obtenir des boues plus stables grâce à un processus de déshydratation mieux maîtrisé. Le tonnage de boues produit en 2010 s'élève à 875 tonnes contre 1 211 tonnes en 2009 et 896 tonnes en 2008. Le pic constaté en 2009 s'explique par des apports minéraux liés aux orages. Ces apports sont désormais également maîtrisés par un système de détection des entrées minérales.
- Intérêts de la dette : 32 691,92 € (45 777,02 € en 2009, 79 694,44 € en 2008, 77 181,52 € en 2007, 46 954,86 € en 2006 et 35 935,38 € en 2005). Ce montant correspondant aux intérêts générés par le prêt consolidé (18 261,59 €) les intérêts du crédit pour les travaux 2009 (10 222,59 €) et la ligne de trésorerie 564,02 €. A noter que les intérêts réglés pour la ligne de trésorerie s'élevaient à 786,89 € en 2009, à 2 603,02 € en 2008 et à 11 652,05 € en 2007. Le solde soit une somme de 3 643,72 € correspond à une régularisation comptable (pas de décaissement) liée au règlement d'intérêts en 2007.
- Travaux d'investissement à hauteur de 506 171,71 € (881 091,88 € en 2009, 322 463,46 € en 2008, 1 684 381,22 € en 2007, 1 110 890,74 € en 2006 et 1 781 212 € en 2005) dont 333 642,30 € concernent les travaux sur réseaux, 81 617,40 € l'étude diagnostique, 90 388,01 € la station (automates et filière boues), 524 € l'acquisition de matériel ou mobilier (disque dur, armoire). A noter également que la Lyonnaise des Eaux a réalisé en 2010 au niveau de la station, des travaux de renouvellement pour un montant total de 40 592,62 € h.t.

En recettes d'exploitation les postes importants sont constitués par :

- les encaissements des participations pour raccordement à l'égout d'un montant de 103 699,85 € (58 752,32 € en 2009, 128 008,44 € en 2008, 109 568,44 € en 2007, 178 783,52 € en 2006 et 75 191 € en 2005). Ce montant est légèrement inférieur aux prévisions budgétaires (60 000 €). Ce montant est en progression du fait de la mise en œuvre de bâtiments administratifs et d'opérations immobilières. Le démarrage des travaux du lotissement « Les Sources 1 » devrait permettre le maintien de ces recettes à un niveau similaire en 2011.
- Les redevances d'assainissement s'élèvent à 645 483,61 € (518 903,95 € pour l'exercice 2009 et 438 767,66 € net sur la période 2008), déduction faite des dégrèvements.
- La prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau s'élève à 59 036 € (44 264 € en 2009, 70 335,14 € en 2008, 64 021 € en 2007, 80 708 € en 2006 et 72 593 € en 2005). Cette prime ne comporte plus la part « aide au bon fonctionnement » supprimée par l'Agence de l'Eau à compter de l'année 2007. En 2009, l'Agence avait appliqué une réfaction pour non validation des résultats d'auto-surveillance et non-conformité partielle de la filière du recyclage agricole.
- Les contributions eaux pluviales des communes d'un montant de 187 189,57 €.
- Les recettes d'investissement sont essentiellement constituées par une subvention de l'Agence de l'Eau d'un montant de 53 970 €, (acompte sur étude diagnostique), des soldes ou d'acomptes de subventions du Conseil Général (189 951,28 €), le reversement par la commune de Hochfelden du coût des travaux concernant les eaux pluviales (antennes route de Schaffhouse) pour un montant de 60 906,08 € et l'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 150 000 €.
- Les recouvrements effectués dans le cadre de PVR ou de conventions de financement (68 112,19 €)

Les comptes de l'exercice 2010 relatifs à l'exécution du budget du S.I.C.T.E.U. ont été arrêtés comme suit :

Dépenses de fonctionnement	833 660,70 €
Recettes de fonctionnement (y compris excédent antérieur)	1 401 498,54 €
Excédent de fonctionnement	567 837,84 €

Dépenses d'investissement (y compris déficit antérieur)	742 762,82 €
Restes à réaliser	110 211,00 €
Recettes d'investissement (y compris résultat affecté et excédent antérieur)	772 272,74 €
Reste à réaliser	110 211,00 €
Excédent d'investissement	29 509,92 €
Excédent global	597 347,76 €

Il est précisé que des restes à réaliser d'un montant de 110 211 € en dépenses et en recettes d'investissement ont été indiqués à la Trésorerie.

Le comité directeur est appelé à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2010 dont un exemplaire a été joint à la convocation adressée aux membres du comité directeur. Le Président quitte la salle de réunion et confie la présidence de la séance à Monsieur Marc Klein vice-président.

Débat

Monsieur le Président

Comme à l'accoutumé, je vous propose une présentation simultanée du compte administratif et des propositions budgétaires. Je commence mon exposé par vous lister les travaux réalisés dans les communes. Le vice-président a pris l'habitude de prendre des photos des divers chantiers et vous les commentera. Pour ce qui concerne les dépenses et les recettes, beaucoup de détails ont été donnés dans la note de présentation. Je vous retrace donc les principales dépenses réalisées au niveau de la station et dans les communes. Ces dépenses sont les suivantes :

Lieu	Nature	Montant
Station d'épuration		
Bassin d'orage	Création de trappes d'accès au bassin d'orage	910,00
	Clapet sur bassin	6 260,00
	Automate supervision station et mesure de turbidité	5 400,00
	FILIERE BOUES MODIFICATION	76 269,01
	Mise hors gel convoyage des boues	7 809,00
Total Station d'épuration		96 648,01
Travaux PLURIANNUEL 2009		
	Levés topographiques acpte 2	29 917,40
	Etude diagnostique acpt 2	37 545,00
	Etude diagnostique acpte 2	10 155,00
	AMO étude diagnostique réseaux	4 000,00
Total Travaux PLURIANNUEL 2009		81 617,40
COMMUNES		
Bosselshausen		
	Remplacement tampon	1 850,00
Impasse	Remplacement d'une conduite du réseau public dans l'impasse	654,80
Ruelle de l'Anneau	Inspection caméra	460,00
Total Bosselshausen		2 964,80

Bossendorf		
Rue des Tilleuls	Extension réseau	11 500,88
Bossendorf et Lixhausen	Rehaussements de tampons	1 110,00
Total Bossendorf		12 610,88
Hochfelden		
	Annonce DNA : travaux microtunnel	946,40
Chemin de la Forêt	Honoraires	26 536,45
Route de Bouxwiller	Amélioration réseau/ compactage/honoraires	49 913,10
Bassin de pollution	Honoraires	36 276,50
	Raccordement au réseau électrique/CT/Analyse sondage	5 180,04
Rue de Pfaffenhoffen	Acpt MO/Annonce	4 795,48
	Acpt trx renouvellement réseau + nettoyage	148 222,91
Rue des Hirondelles	coupe de racines dans canalisation eaux usées	880,62
Rue de la gare	Suppression regard	1 637,90
Rue du Tabac	Réparation raccordement sur domaine public	452,00
Route de Strasbourg	Débouchage et réparation branchement	1 033,71
Rue Gouraud	Remplacement conduite	2 255,87
Hochfelden et Schwindratzheim	Pose de tampons verrouillables (rue des rosiers, rue de l'Eglise)	3 130,00
Total Hochfelden		281 260,98
Hohfrankenheim		
Rue principale	Extension réseau	4 722,20
Total Hohfrankenheim		4 722,20
Kirrwiller		
Rue de Modern	Contrôle tranchée	356,40
Rue des Prés	Inspection caméra/Réfection branchement	2 254,06
RD 69	Réfection tranchée	2 029,71
Petite rue de l'église	Réfection branchement sur domaine public	1 752,60
Rue de Hochfelden - Rue des Roses	Rehaussement de tampons	3 027,55
Total Kirrwiller		9 420,32
Lixhausen		
Lieudit village	Contrôle tranchée	901,16
Total Lixhausen		901,16
Mutzenhouse		
Rue Carrière	Inspection caméra	763,40
Total Mutzenhouse		763,40
Schwindratzheim		
Rue du Général Leclerc	Inspection caméra	450,00
Rue de l'Eglise	Réparation branchement	1 674,20
Rue de l'école	Mise à découvert du tampon	260,00
Rue du cimetière	Extension réseau	19 900,05
Total Schwindratzheim		22 284,25

Waltenheim sur Zorn		
Surverse	Honoraire (solde), Essais et Inspec télévisée	2 141,60
Total Waltenheim sur Zorn		2 141,60
Wickersheim - Wilshausen		
Rue Principale	Passage caméra	702,45
Rue des chalets	MO acpt1	7 500,00
entre Wickersheim et Geiswiller	Remise à niveau d'un tampon	340,00
Route de Bossendorf	Remplacement tampon	800,00
Total Wickersheim - Wilshausen		9 342,45
Zoebersdorf		
Rue de la Forêt	Extension réseau	10 846,73
Total Zoebersdorf		10 846,73

Vous constatez sur les graphiques que les dépenses sont en baisse. Nous sommes en effet en phase de préparation d'un nouveau programme pluriannuel ce qui explique que les dépenses d'investissement sont moins élevées. Par ailleurs, des chantiers ont pris du retard je pense notamment aux travaux de construction du bassin de pollution route de Bouxwiller qui n'a pu démarrer en raison d'un problème de stabilité du talus. Ce dossier devrait se régler cette année. La commune de Hochfelden va dans les tous prochains jours, diligenter une étude géotechnique qui nous indiquera la nature des très probables travaux de renforcement que nous serons amenés à exécuter. En 2010 nous n'avons pas non plus engagé les travaux de création du réseau d'assainissement chemin de la Forêt à Hochfelden mais simplement ceux concernant le microtunnelier.

Néanmoins la diminution des dépenses n'explique pas à elle seule l'excédent confortable d'un montant de 597 000 € que nous dégageons en 2010. Les recettes sont également en hausse et, pour la deuxième fois depuis la mise en place du SICTEU intégré, dépassent le million d'Euros. En 2010 nous avons en particulier bénéficié de recettes supplémentaires au titre des participations pour raccordement à l'égout (+ 44 000 €), de la prime d'épuration (+14 000 €), des versements des communes (+ 63 000 €) et des redevances d'assainissement (+ 142 000 €).

Je souligne également que les coûts d'exploitation ont baissé de 25% depuis que la Lyonnaise des Eaux gère la station. Enfin, les frais financiers sont très faibles et ne représentent que 2% des dépenses d'exploitation, salaires et indemnités ont peu évolué depuis 2005 passant de 30 000 € à 33 000 € et les frais généraux sont en baisse depuis 2005 puisqu'ils ont passé de 27 600 € à 19 284 € en 2010.

Pour en revenir aux frais financiers, je précise que l'endettement par habitant est de 192 € soit 538 € par abonnés. L'endettement par abonné devrait revenir en 2011 au niveau de 2005 où il était inférieur à 500 €. Les usagers ne focalisent pas sur le niveau d'endettement mais demandent qu'on règle leurs problèmes et qu'on gère correctement le service de l'assainissement. Je dis toujours qu'une entreprise qui n'a pas de dettes est une entreprise qui n'investit pas et qui donc n'a pas de dynamisme. Bien que nous eussions eu la possibilité de la faire, je n'ai pas souhaité rembourser une partie de la dette par anticipation du fait que nous bénéficions de taux très attractifs inférieurs à 2% et que notre capacité d'extinction de la dette n'est que de 3,8 années alors qu'elle était de 16,5 années en 2007.

Ces bons résultats nous permettent d'injecter 400 000 € supplémentaires en autofinancement (affectation du résultat). Il est vrai que nous en aurons besoins pour le financement des gros chantiers qui nous attendent en 2010 et dont le descriptif est repris in extenso dans le projet de budget qui vous a été remis.

Je soulignerai pour conclure que malgré les efforts importants entrepris en matière d'entretien et de renouvellement du réseau, nous avons réussi à maintenir le prix de l'assainissement à un niveau parmi les plus bas. Pour faire court, le prix du m³ est passé de 0,75 €/m³ en 2004 à 0,85 € en 2010 ce qui représente une évolution d'à peine 13%.

Si vous avez des observations je suis à votre écoute.

Monsieur Bernard Starck

La commune de Schaffhouse envisage des travaux dans la partie haute de la rue de l'Ecole. Avez-vous prévu des travaux d'assainissement.

Monsieur Jean-Claude Strebler

Dans l'immédiat, nous avons diligenté une entreprise pour effectuer une mission d'inspection vidéo de ce réseau. Mais pour l'instant nous ne sommes pas en mesure de dire si le tuyau devra être remplacé ou si un chemisage sera possible.

Monsieur le Président

Nous en prenons note et en reparlerons lors de l'adoption du programme pluriannuel. Si ces travaux sont subventionnables, nous les inscrirons au programme.

Monsieur Claude Durr

Il y aurait également lieu d'inscrire au prochain programme des travaux de chemisage du réseau rue de la Carrière à Mutzenhouse. J'ai eu l'occasion d'en parler avec Monsieur Schmaltz suite au passage caméra qui a été effectué.

Décision

Le comité directeur
sur proposition du vice-président,

par voix 22 pour,

- approuve le compte administratif de l'exercice 2010 conformément aux écritures arrêtées ci-dessus
- approuve le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2010 joint au compte administratif.

Point n° 7 de l'ordre du jour : adoption du compte de gestion de l'exercice 2010

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes ayant donné lieu à des mouvements au cours de l'exercice. Il répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale du syndicat

Il doit être produit avant le 1^{er} juin qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte de gestion présenté par le receveur de Hochfelden retrace l'ensemble des opérations effectuées durant l'exercice 2010. Il présente des résultats de clôture en tout point identiques à ceux du compte administratif soit un excédent de fonctionnement d'un montant de 567 837,84 €, et un excédent d'investissement de 29 509,92 € soit un résultat global positif de 597 347,76 €.

Décision

Le comité directeur

Vu le compte de gestion présenté par Madame Marie-Evelyne Baron receveur à Hochfelden, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, sur proposition du rapporteur :

par 23 voix pour,

admet les recettes et les dépenses de la gestion 2010

déclare que le compte de gestion concernant le budget du S.I.C.T.E.U. dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Point n° 8 de l'ordre du jour : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010

Ce résultat est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif. L'affectation est une décision distincte de la reprise des résultats.

Ces deux décisions peuvent intervenir conjointement si l'assemblée délibérante décide d'affecter le résultat et le reprend immédiatement dans le budget primitif soit successivement si l'assemblée délibérante se contente dans un premier temps d'affecter le résultat. Dans ce cas, la délibération du comité directeur portant affectation du résultat sera suivie de la décision budgétaire de reprise au niveau du budget primitif dont elle constituera la justification.

Le résultat à affecter comprend le résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté de la section de fonctionnement (résultat cumulé). Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement augmenté le cas échéant, des restes à réaliser. En 2010 des restes à réaliser d'un montant de 110 211 € ont été prévus en dépenses et en recettes d'investissement. En dépenses ces restes à réaliser concernent des engagements en cours (travaux à Schaffhouse sur Zorn, Wickersheim, Lixhausen et Hochfelden). En recettes, ces restes correspondent à une subvention de l'Agence de l'eau (2^{ème} acompte sur étude diagnostique) et de deux subventions du Conseil Général (rue de Pfaffenhoffen et solde pour la route de Bouxwiller suite à la transmission du « décompte général définitif »).

Le compte administratif relatif à l'exercice 2010 fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 567 837,84 €. Cet excédent s'élevait à 232 759,47 € en 2009 à 238 659,89 € en 2008 et à 143 373,44 € en 2007. La section d'investissement fait apparaître un excédent d'investissement d'un montant de 29 509,92 €. En 2009 cette section affichait un déficit de 4 254,96 €. Le résultat affecté doit couvrir l'éventuel déficit d'investissement et la différence entre les restes à réaliser en dépenses (éventuels travaux engagés mais non payés) et en recettes (subventions certaines du Département, de l'Agence de l'Eau et emprunts le cas échéant).

La section d'investissement présente un excédent d'un montant de 29 509,92 €. Les restes à réaliser s'équilibrant en dépenses et en recettes, l'excédent peut être affecté librement. Vu le montant de l'excédent de fonctionnement 2010, il est proposé au comité directeur d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé compte 10688 autres réserves : 400 000 €.

Excédent de fonctionnement reporté 167 837,84 €.

Décision

Le comité directeur

sur proposition du rapporteur :

par 23 voix pour,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé compte 10688 autres réserves 400 000 €

Excédent de fonctionnement reporté 167 837,84 €

Point n° 9 de l'ordre du jour : adoption du budget primitif exercice 2011

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses du syndicat. Le document retraçant tant les dépenses que les recettes prévisionnelles a été transmis aux délégués avec la convocation. La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 1 334 000 € incluant un excédent reporté

de 167 837,84 €. La section d'investissement est en équilibre à hauteur de 3 250 000 € incluant en recette une affectation de résultat d'un montant de 400 000 €.

En matière de travaux neufs sur les réseaux, le budget prévisionnel 2011 s'établit à 2 950 582 €. Il était de 1 727 935 € en 2010. Cette augmentation s'explique essentiellement par la programmation de la phase 3 des travaux de création de réseaux d'assainissement chemin de la Forêt et Quai du Canal à Hochfelden.

Il est rappelé qu'en 2010 ont été réalisés les études et travaux suivants :

Chemin de la Forêt (études) : 27 482,85 €. Les travaux de création du micro-tunnelier sont en phase d'achèvement mais n'ont pas fait l'objet d'une facturation en 2010.

Bassin de pollution Hochfelden (études et avances sur travaux) : 41 456,54 €

Rue de Pfaffenhoffen à Hochfelden (travaux et études) : 150 670,48 €

Amélioration du réseau route de Bouxwiller à Hochfelden (solde travaux et honoraires) : 49 200,96 €

Etudes et levés topographiques (programme pluriannuel) : 81 617 €

Surverse Waltenheim (contrôles et honoraires) : 2 141,60 €

Extension rue Principale à Hohfrankenheim (travaux) : 4 722,20 €

Réseaux rue des Chalets Wickersheim (études) : 8 202,45 €

Réseau rue du Cimetière à Schwindratzheim (travaux) : 19 900,05 €

Réseau rue des Tilleuls à Bossendorf (travaux) : 11 500,88 €

Réseau rue de la Forêt à Zoebersdorf (travaux) : 10 846,73 €

Clapet sur bassin à Schwindratzheim (travaux) : 6 260 €

Divers contrôles (rue de Modern à Kirrwiller et rue Principale à Lixhausen) : 1 257,56 €

L'étude diagnostique n'a pu être achevée en raison de conditions météorologiques défavorables. En effet, l'Agence de l'Eau exige la réalisation d'une campagne de mesures de temps secs/nappe haute. Cette campagne a été démarrée fin 2010 par des recherches d'eaux claires parasites nocturnes et les bilans des débits sur 24 heures ont été établis pour 70% des communes. Toutefois, en raison d'un hiver particulièrement neigeux et pluvieux les études ont dû être interrompues et n'ont pu reprendre que début février 2011. Selon le maître d'œuvre les résultats de l'étude seront disponibles au cours du 1^{er} semestre 2011 et permettront au comité directeur de valider un programme des travaux.

Au niveau de la station d'épuration l'investissement majeur a consisté à fiabiliser la filière de traitement des boues pour un montant de 76 269,01 €.

En 2011, les opérations majeures porteront sur les travaux de construction du bassin de rétention de la pollution route de Bouxwiller à Hochfelden, la création de réseaux d'assainissement chemin de la Forêt et Quai du Canal à Hochfelden et rue des Chalets rue de la Source et rue Principale à Wickersheim. Des travaux de moindre importance sont par ailleurs programmés à Geiswiller (rue Principale) et à Schaffhouse sur Zorn (rue des Noyers et du Vieux Mur).

Le cumul des dépenses en travaux d'investissement et de gros entretien représente 3 045 000 € (montant arrondi) soit un peu plus de 66% du budget total. Ce rapport était d'un peu plus de 63% en 2010, 64 % en 2009 et de 51% en 2008. Ces dépenses se décomposent comme suit :

- 2 950 000 € : réseaux
- 27 000 € : station d'épuration
- 68 000 € : divers entretien (hors S.D.E.A.)

Il est enfin précisé que le S.I.C.T.E.U. continuera à bénéficier d'avantages financiers en raison des conditions favorables dont continuera à bénéficier le S.I.C.T.E.U. en matière de taux d'intérêts appliqués aux emprunts contractés. Ces taux restent faibles et se situent toujours en dessous du seuil de 2% soit 1,707% (emprunts pour construction de la nouvelle station et travaux de résorption des eaux claires parasites) et 1,906% (travaux 2009).

Il est proposé au comité directeur d'adopter le budget primitif de l'exercice 2011.

Décision

Le comité directeur

sur proposition du rapporteur :

par 23 voix pour,

approuve comme suit le budget primitif de l'exercice 2011 :

Dépenses d'exploitation :	1 353 000 €
Recettes d'exploitation :	1 353 000 €
Dépenses d'investissement :	3 250 000 €
Recettes d'investissement :	3 250 000 €

Divers

Monsieur le Président

En 2011, outre les travaux dont il conviendra d'assurer le suivi nous engagerons des études et des réflexions dans les domaines suivants :

- Etude pour la gestion en interne des factures d'assainissement,
- Contrôle des fosses septiques et instruction des dossiers : refacturation aux usagers,
- Récupérateur d'eaux de pluies : subvention incitative,
- Fixation d'un tarif pour les rejets au réseau d'assainissement des eaux prélevées sur une autre source que le réseau public,
- Elaboration d'un cahier des charges et mise en place d'une procédure de financement pour la mise à jour des plans d'assainissement,
- Mise en place du nouveau programme pluriannuel

Par ailleurs, la LDE présentera une étude « multifilières boues » (compostage, séchage solaire et digestion ainsi que des propositions en matière de valorisation de la chaleur des réseaux d'assainissement.

Accès au site « SEVE »

Ce site permet aux délégués disposant d'une connexion à internet d'accéder directement à des informations concernant le fonctionnement de la station d'épuration et des bassins de Hochfelden et de Schwindratzheim. Les codes d'accès ont été remis à chaque délégué et les modifications d'adresses internet ont été prises en compte. Je vous invite à visiter régulièrement le site. S'il devait y avoir des difficultés d'accès merci d'en faire le signalement au secrétariat.

Je vous rappelle l'adresse si vous voulez bien en prendre note : <https://seve.lyonnaise-des-eaux.fr/>

« Gros » consommateurs

Suite à une demande formulée en comité directeur du 14 décembre 2010, j'ai demandé au S.D.E.A. de m'indiquer les consommateurs d'eau les plus importants (exercice 2010). Ces consommateurs sont les suivants :

Brasserie Météor rue du Gal Lebocq : 120 690 m3

Brasserie Météor rue des Bergers : 96 068 m3

Communauté de communes (piscine) : 11 266 m3

Martin Romain : 7 368 m3

Maison de retraite : 5 450 m3

La Case aux Epices : 2 420 m3

A noter que la brasserie traite ses propres effluents qui ne passent donc plus par la station de Schwindratzheim.

Commission départementale de coopération intercommunale

Un arrêté préfectoral en date du 11 février 2011 réceptionné par le SICTEU le 16 février 2011, précise les modalités de désignation et de candidatures en vue du renouvellement de la commission départementale de coopération intercommunale. Cette instance est appelée à émettre des propositions de modification du projet de schéma départementale de coopération intercommunale. Les propositions adoptées par la commission à la majorité des 2/3 de ses membres sont intégrées dans le projet de schéma. Le schéma est arrêté par décision du représentant de l'Etat avant le 31 décembre 2011. Ensuite, le représentant de l'Etat définit par arrêté, jusqu'au 31 décembre 2012 la mise en œuvre du schéma.

L'Etat a engagé une profonde réforme institutionnelle incluant celle des collectivités locales. Il faudra être vigilant pour qu'on ne nous mêle pas à ces histoires. Une intégration au sein de la communauté de communes je n'y crois pas car le périmètre de la communauté de communes ne correspond pas à celui de notre syndicat mais il y a également le S.D.E.A. Aujourd'hui, nous disposons d'un comité directeur qui nous permet de prendre des décisions rapidement au plus près des attentes de nos usagers. Cette réactivité est un réel atout et montre qu'un syndicat comme le nôtre est parfaitement viable. Comme je vous l'indiquais tout à l'heure, notre gestion est des plus serrée nos frais de gestion étant très faibles. Il n'y a donc pas d'économies à espérer dans le cadre d'une fusion. Par ailleurs nous avons envie de continuer sous cette forme et ferons valoir nos atouts en ce sens si vous en êtes d'accord.

Loi Grenelle 2

La loi Grenelle 2 impose désormais aux vendeurs de maison située en zone d'assainissement non-collectif de justifier de l'état de son installation. Le vendeur a obligation d'annexer à la promesse de vente et à l'acte de vente le document diagnostic de son installation individuelle. Ce diagnostic est exclusivement réalisé par le SPANC (service public d'assainissement non collectif) qui a toutefois le droit de déléguer le contrôle à un bureau spécialisé.

Ce contrôle consiste soit en une vérification de la conception pour les installations qui ont moins de 8 ans, soit en un contrôle du bon fonctionnement et d'entretien pour les autres installations. Si nécessaire une liste des travaux à effectuer est jointe au rapport établi à l'issue du contrôle.

Monsieur le Président

Je donne maintenant la parole à Madame Néomie Jesson responsable d'exploitation à la LDE qui va nous parler des projets au niveau de la station pour 2011.

Madame Noémie Jesson

Le fonctionnement de la station a été déclaré conforme à la réglementation malgré la survenance de surcharges hydrauliques et l'apport de charges importantes en matière en suspension.

En 2010 nous avons effectué des travaux de renouvellement pour un montant total de 40 592 € h.t. Ces travaux sont décrits dans le document qui vous a été transmis avec la convocation. Nous y avons également joint le programme de renouvellement qui sera réalisé durant toute la période du contrat d'exploitation.

Nous avons mis en place un système de détection des coulées de boues (système d'alarme) ce qui nous permet de limiter les recours aux opérations de déshydratations mobiles et de préserver le matériel dont notamment les pompes.

Nous avons également amélioré la filière boue. En effet, en raison d'un sous-dimensionnement de certaines installations, cette filière était immobilisée de façon récurrente. Les travaux entrepris ont permis de passer de 7 à 13 pressées par semaine tout en améliorant la siccité des boues en optimisant la fin de pressée. Par ailleurs, suite à un changement de technologie au niveau des pompes nous n'avons plus à déplorer de bouchages. La mise en place d'automatismes permet un meilleur fonctionnement de l'ensemble du dispositif et nous indique avec précision l'origine des pannes. De ce fait nous pouvons intervenir plus efficacement. Globalement le bilan est particulièrement positif. Nous avons pu améliorer le traitement de l'eau comme l'atteste la diminution en sortie des matières en suspension qui ont passé de 9 mg/l en 2009 à 7,4 mg/l en 2010. Nous relevons également une diminution du volume de boues leur siccité ayant été ramenée de 36 à 38%.

En 2011, nous ferons une étude « multicritères boues » afin de pérenniser au mieux cette filière. Nous engagerons également une étude pour voir s'il est possible à des coûts intéressants de récupérer la chaleur produite par les eaux usées. Enfin nous vous proposerons une démarche visant à obtenir la qualification ISO 14001 pour la station.

Monsieur le Président

Je vous remercie pour votre exposé clair et transparent. Je vous remercie également ainsi que vos collaborateurs, pour la qualité de votre travail et les excellentes relations que vous entretenez tout au long de l'année avec nos services.

Je donne maintenant la parole à Madame Lehmann conseillère générale du canton de Hochfelden.

Madame Marie-Paule Lehmann

C'est avec plaisir que j'ai participé à vos travaux de ce soir et suis tout à fait disposé à revenir pour bien me rendre compte du travail que vous accomplissez afin de pouvoir mieux défendre vos projets.

Concernant la réforme territoriale vous savez tous dans quelles conditions il a fallu établir les listes. Nous disposons d'à peine 3 ou 4 jours pour rassembler des candidats.

Toutes les communautés de communes sont représentées au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale. Pour les petites communes, c'est le Maire de Wilwisheim qui les représentera et je lui fais totalement confiance pour défendre leurs intérêts.

Votre Président a raison il faut être vigilant sur les intentions en matière de regroupement des communautés de communes, de suppression ou de fusion de syndicats et de refonte des cantons.

J'ai bien vu que votre syndicat était très réactif ce qui est important pour les usagers. Il faut à mon avis préserver ce mode de fonctionnement et vous pouvez compter sur moi pour vous défendre si nécessaire.

Je ne vous cacherais pas que je crains le redécoupage des cantons. Il semblerait qu'on se dirige vers des cantons de 20 000 habitants. Le nôtre n'en a que 17 000. Nous serons donc peut être concernés par le redécoupage.

Il ne faut cependant pas perdre de vue non plus qu'il y aura les élections présidentielles en 2012. S'il y a un changement de majorité cette réforme ne sera pas appliquée puisque la gauche s'y est engagée.

Pour ce qui concerne notre département, il n'y aura rien de neuf avant les élections cantonales. Le Préfet fera ses propositions avec notre Ministre après ces élections.

Monsieur le Président

Je remercie Madame Lehmann pour ces paroles encourageantes et je crois que nous sommes tous heureux de pouvoir compter sur votre appui pour faire valoir les atouts d'un syndicat de proximité tel que le nôtre. Je vous fais confiance pour défendre les petites communes et les syndicats comme le S.I.C.T.E.U. qui fonctionnent efficacement.

Le Président clôt la séance à 21h45.